

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté).

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

PARAISANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 2 exemplaires sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

ANNONCES 25 cent. la ligne
RÉCLAMES 30 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions.

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 2, e chez M. St-Hilaire,
éditeur de musique du Conserv. imp. et direc. du Comptoir général des compositeurs rue du f. Poissonnière, 10.
A Nice, LIBRAIRIE VISCOSTI, rue du Cours.
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, du coin du Jardin Public.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

ABONNEMENTS :

UN AN 42 francs.
SIX MOIS 24 ,,
TROIS MOIS 12 ,,

Pour l'étranger les frais de poste en sus.

Monaco, le 27 Mars 1864.

Le Prince a reçu des lettres de S. M. le Roi de Suède et de Norvège, de S. M. le Roi des Belges, de S. A. le Duc de Nassau, de S. A. le Duc de Brunswick, de S. A. le Prince de Waldeck et Pymont, de S. A. R. le Grand Duc de Mecklenbourg-Schwerin et de S. A. R. le Grand Duc de Mecklenbourg Strelitz, en réponse aux lettres de notification du décès de S. A. S. Madame la Princesse Antoinette.

NOUVELLES LOCALES.

S. A. R. le prince Guillaume de Wurtemberg a quitté Monaco pour se rendre à Ulm.

La santé de S. M. le roi de Wurtemberg, quoique s'étant légèrement améliorée dans ces derniers temps, inspire toujours de sérieuses inquiétudes.

M. Malausséna, Maire de Nice, et M. Pascal Roux, Maire d'Aix, sont venus à Monaco lundi dernier 21, et ont été reçus par Son Altesse Sérénissime.

Les nommés Mayoli et Talone, auteurs du vol à l'américaine, commis près de Menton, dont nous avons annoncé l'arrestation dans la Principauté, ont été remis, le 21, entre les mains des autorités françaises.

AVIS.

Le Maire invite les habitants à faire ramoner avec soin leurs cheminées, conformément aux dispositions de l'article 126 de l'ordonnance sur la police générale, qui prescrit que cette opération doit avoir lieu au moins une fois par an.

Fait à Monaco, le 26 mars 1864.

Pour le Maire.
TH. BELLANDO, Adjoint.

LA SEMAINE SAINTE A MONACO.

Dans la plupart des villes les solennités de la semaine sainte ont perdu ce caractère grave et sévère qui en faisait autrefois une vraie fête chrétienne. On n'attend plus aujourd'hui ce grand anniversaire de deuil pour retremper sa foi dans le souvenir des douleurs que le Christ souffrit afin de sauver les hommes. L'idée sainte, qui présidait jadis à ces réunions où l'on apprenait au peuple comment de degré en

degré le fils de Dieu était arrivé au sommet du Calvaire, a fait place à une idée profane. Au lieu de ces visages tristes, de ces âmes brisées, toutes prêtes à se reprocher encore, après tant de siècles écoulés, d'être la cause des humiliations et des souffrances qu'eut à supporter le Sauveur des hommes, on aperçoit partout des personnes qui vont, qui causent et qui rient comme si elles ignoraient ce que rappellent ces calvaires simulés que l'on voit dans les églises. Combien plus touchant était le spectacle qu'offraient aux yeux les fidèles à cette époque éloignée, où les moindres détails de la Passion étaient reproduits en tableaux vivants. Ce n'est pas que nous regrettions ces temps et que nous soyons attristé du progrès qui s'est accompli depuis lors; loin de là; mais il nous est bien permis de nous affliger, en voyant dégénérée en usages mondains une pratique qui fortifiait dans les âmes l'espérance qui fait vivre et la foi qui sauve.

Hé bien, cette semaine, pour la première fois de notre vie, nous avons vu de nos propres yeux ce que nous avons si souvent admiré dans les récits si naïfs mais si pleins de foi des auteurs chrétiens du moyen-âge. A Monaco, les exercices de la semaine sainte s'accomplissent avec une solennité dont on ne trouve plus de traces ailleurs. Les habitants de la principauté se préparent à la célébration de cette cérémonie, comme on se prépare à l'acte le plus important de la vie, avec piété, avec recueillement. Ils ont une conscience parfaitement nette de ce qu'ils veulent faire; et ils n'agissent sous l'influence d'aucune préoccupation autre que celle de donner à la représentation des Saints Mystères toute la majesté que leur souvenir comporte. Les peuples chez lesquels la foi a conservé toute sa vivacité et toute sa pureté n'apportent point dans les pratiques religieuses cette spéculation que l'église condamne sans pouvoir l'empêcher. Ils savent interdire au mal d'usurper la place du bien; ils ne laissent point le trafic honteux jouir en paix des droits et des prérogatives qui n'appartiennent qu'au désintéressement le plus pur et le plus saint.

La procession du vendredi saint se compose d'une série de tableaux vivants, qui représentent les phases diverses de la Passion du Christ. C'est un vrai chemin de la Croix marqué de tous les accidents qui signalèrent le procès, les débats, le jugement et la mort de Jésus. Le costume des personnages, parfaitement en rapport avec les mœurs du temps et avec la position que chacun occupait dans la province de Judée, donne à cette cérémonie une teinte toute locale. A la vue de ces casques, de ces tuniques, de

ces boucliers romains, on se croirait à ces temps où les légions de l'empire parcouraient le monde en lui dictant des lois. A l'aspect des docteurs de la loi, et de tous ces hommes qui jouèrent un rôle dans ce drame sanglant, on se transporte en esprit dans la ville de Jérusalem et l'on assiste, après dix-huit siècles, à ces scènes affreuses où le plus juste et le plus innocent des hommes subit les tortures et le supplice réservés aux plus infâmes.

Commencée à huit heures du soir la procession a duré jusqu'à dix heures. Elle a parcouru toutes les rues de la ville, dont chaque maison était illuminée comme dans les grands jours de fête. Puis, avant d'entrer à la cathédrale où la cérémonie devait se terminer par le chant du *Stabat*, elle s'est rendue à la chapelle du Palais.

La cour du palais était illuminée avec beaucoup de luxe. Elle resplendissait de lumières.

Un temps magnifique a favorisé cette cérémonie.

Une foule compacte, immense, accourue de toutes les parties du littoral, depuis Marseille jusqu'à l'extrémité de la rivière de Gènes, encombrait les places, les rues, les maisons. La circulation n'était possible en aucun point. On était obligé de rester là où l'on se trouvait et d'attendre dans une immobilité absolue que la procession eut passé afin de se mouvoir.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

S. A. S. le Prince de Monaco contre la commune de Roquebrune, M. Jules de Mouchy et la Dame Gerebetzoff. — Appréciation d'une clause du traité du 2 février 1861 entre la France et la principauté de Monaco.

On se rappelle qu'à la suite des mouvements qui, en 1848, agitérent l'Europe, les communes de Menton et de Roquebrune, qui de toute ancienneté étaient soumises à la maison régnante de Monaco, s'insurgèrent et se donnèrent au roi de Piémont. Depuis cette époque ces deux communes n'avaient cessé d'appartenir en fait au gouvernement sarde. Cependant, grâce aux bons offices de S. M. l'Empereur des Français et avec l'assentiment des autres puissances, des négociations avaient été entamées entre S. M. Sarde et S. A. S. le prince de Monaco dans le but de mettre un terme à cette situation anormale. A la suite de l'annexion du comté de Nice à la France, ces négociations n'ayant pas encore abouti à un résultat définitif, l'Empereur des Français et le prince régnant Charles III, animés du désir de voir cesser un état de choses aussi irrégulier que contraire aux intérêts des populations, conclurent, à la date du 2 février 1861, un traité par lequel S. A. S. renonçait à perpétuité, tant pour lui que pour ses successeurs, en faveur de S. M. l'Empereur, à tous ses droits sur les communes de Menton et de Roquebrune, quelles que fussent l'origine et la

nature des droits, moyennant le paiement d'une somme de quatre millions.

L'article 3 du traité porte que les propriétés particulières appartenant à S. A. S. le prince de Monaco dans ces deux communes, et dont le prince a été dépossédé en 1848, ne sont pas comprises dans la renonciation stipulée entre les hautes parties contractantes.

Une commission mixte sera chargée d'examiner et d'indiquer les mesures qu'il conviendra de prendre pour assurer au prince le bénéfice de cette réserve, sans préjudice pour les droits que des tiers auraient à faire valoir.

Il est entendu, en outre, que la compétence de cette commission n'est nullement exclusive de celle des Tribunaux, s'il était nécessaire d'y recourir.

Les communes de Menton et de Roquebrune font aujourd'hui partie intégrante de l'Empire français, et sont comprises dans le département des Alpes-Maritimes.

Elles consistent dans un territoire magnifique, qui n'est que la continuation de cet Eldorado au milieu duquel s'élève la ville de Monaco, zone riante et fertile, peuplée de citronniers, d'oliviers et de lauriers roses, sur laquelle s'exerce le gouvernement libéral et paternel de S. A. S. Charles III, dont la principauté se trouve maintenant enclavée dans le sol français.

Les étrangers de distinction, qui ne se bornent plus à chercher à Cannes et à Nice des terrains pour leurs villas, se sont portés avec ardeur sur cette plage heureuse et abritée qui ne connaît pas d'hiver.

M. Jules de Mouchy avait acquis de la commune de Roquebrune, et avait ensuite revendu à M^{me} de Gerebetzoff une partie considérable de ce territoire connue sous le nom de Cap-Martin.

Cette propriété a été réclamée par le prince comme lui appartenant à titre de domaine privé au moment de l'insurrection de la commune de Roquebrune en 1848, et a porté sa demande contre les détenteurs devant le Tribunal civil de Nice.

Les défenseurs, par l'organe de M^e Piccon, avocat, ont soutenu que la réclamation de S. A. S. devait être jugée par la commission mixte indiquée à l'article 3 du traité.

M^e Malaussena s'est, au contraire, efforcé d'établir que la demande du prince pouvait et devait être soumise aux Tribunaux ordinaires, conformément au même article, s'agissant ici d'un fait de vente pur et simple, parfaitement indépendant de toute circonstance politique, et au quel dès lors la commission mixte restait étrangère.

Le Tribunal n'avait, on le voit, à décider actuellement qu'une question de compétence. Il l'a résolue ainsi qu'il suit par une sentence rendue à la date du 12 mai 1863 :

« Le Tribunal, après avoir entendu, à l'audience du 28 avril dernier, les avoués des parties dans leurs conclusions; M^e Malaussena, avocat du demandeur; M^e Piccon, avocat de la commune de Roquebrune; M^e Pierre Navello, avocat de la comtesse de Gerebetzoff, et d'Ange Burgo, et M^e Faraut, avocat de de Mouchy, à l'audience du 5 mai courant, M. de Calmels Puntis, substitut de M. le procureur impérial, dans ses conclusions et après en avoir délibéré;

« Attendu que l'instance engagée au nom de Son Altesse Sérénissime le prince de Monaco a pour objet la revendication à titre de propriété particulière du domaine du Cap-Martin sis à Roquebrune, et dont le prince aurait été dépossédé en 1848;

« Attendu que par le traité du 2 février 1861, le prince de Monaco, en renonçant à tous ses droits sur les communes de Menton et de Roquebrune, s'est réservé les propriétés particulières lui appartenant dans ces communes; que, par l'article 3, il a été disposé « qu'une commission mixte sera chargée d'examiner et d'indiquer les « mesures propres à assurer au prince les bénéfices de « cette réserve, sans préjudices pour les droits des tiers, « et sans que la compétence de cette commission soit « nullement exclusive de celle des Tribunaux, s'il était « nécessaire d'y recourir; »

« Attendu que l'exception opposée par la commune de Roquebrune et Jules de Mouchy tend au renvoi préalable de la cause devant le commission susmentionnée;

« Attendu que les Tribunaux sont compétents pour

statuer sur les questions de propriété, et que l'exercice des actions qui s'y rapportent ne peut être subordonné à l'accomplissement d'une formalité préalable qu'en vertu d'une disposition formelle de la loi; que le texte de l'art. 3 précité démontre clairement qu'il n'a pas été dérogé à ce principe;

« Attendu, en effet, que la formation d'une commission mixte paraît n'avoir été stipulée qu'en vue des difficultés politiques ou administratives qui pourraient naître de l'exécution du traité; que la faculté d'y recourir n'a pas été attribuée aux tiers, et que l'avis de cette commission n'a pas été imposée comme un préliminaire indispensable à toute instance judiciaire; que l'intention des hautes parties contractantes, à cet égard, est d'autant plus manifeste qu'il a été expressément déclaré qu'elles n'ont entendu préjudicier ni aux droits des tiers ni à la compétence ordinaire des Tribunaux;

« Qu'ainsi la commune de Roquebrune et Jules de Mouchy sont tout à la fois mal fondés et irrecevables dans leur exception;

« Par ces motifs,

« Statuant par jugement en premier ressort et en matière ordinaire.

« Dit qu'il n'y a lieu de s'arrêter à l'exception opposée; retient la cause, et renvoie pour être plaidé au fond à l'audience qui sera ultérieurement fixée;

« Condamne la commune de Roquebrune et de Mouchy aux dépens de l'incident. »

Ce jugement ayant été frappé d'appel, M^e Bessat a soutenu devant la Cour d'Aix l'incompétence des Tribunaux, et le renvoi à la commission mixte.

Mais sur la plaidoirie de M^e Pascal Roux et sur les conclusions conformes de M. de Gabrielli, premier avocat-général, la Cour a confirmé la sentence des premiers juges.

On nous écrit d'Hyères :

Plus un objet approche de la perfection plus aussi la critique devient exigeante. Sous ce rapport il n'y a peut-être aucune station hivernale qui ait été plus honorée, plus célébrée qu'Hyères; car aucun pays n'a subi un contrôle plus sévère et plus continu. Cependant plus d'un lecteur qui ne connaît point le pays pourrait prendre au sérieux cette façon négative de louer un site en le dépréciant. C'est donc à quelque vieil habitué d'Hyères qu'il appartient de changer des hommages si mélangés de fiel et de rancune en un tableau simple et fidèle.

La vallée d'Hyères s'élève à trente mètres, en une pente insensible de quatre kilomètres depuis le bord de la mer jusqu'au rocher, sur le versant Sud et Sud Est duquel est adossée la ville d'Hyères, protégée au Nord par une chaîne de hautes collines.

Cette position, abritée à une certaine distance de la mer et des vents salins, donne place à un vaste horizon de verdure embaumée par les salutaires brises végétales. Les amateurs de promenades trouvent de tous les côtés des sites boisés et ravissants. Tout y est nature agreste et vraie, non point d'après les effets calculés et les gazons artificiels des parcs royaux; non, le seul seigneur et peintre du lieu a été la grande et sublime main de Dieu.

Une poitrine fatiguée et des nerfs délicats peuvent seuls juger de l'effet épanouissant et délicieux que l'on éprouve en tournant le versant du Frenouillet pour entrer dans la vallée d'Hyères. Le bien-être, la gaieté s'emparent du voyageur; la sérénité le gagne, et il s'écrie involontairement :

Il fait bon vivre ici; restons-y.

Et oui! restez-y; rien n'empêche. Quand le littoral méditerranéen marque 10 degrés de chaleur en hiver, Hyères en a 15. Y fait-il mauvais temps, l'on peut être sûr qu'ailleurs le ciel est bien moins élément. La chose connue depuis longtemps c'est que Hyères est toujours de deux degrés plus haut que tout le reste du littoral. Au mois de décembre et de janvier dernier on a vu des étrangers prendre des bains de mer.

La ville d'Hyères qui s'agrandit chaque année, offre une grande quantité de demeures propres, charmantes et à tous les prix généralement admis dans les pays de choix. Outre quelques centaines de maisons meublées,

Hyères possède sept grands hôtels et plusieurs maisons à excellente pension alimentaire.

Pour les malades qui ne peuvent s'aventurer dans les collines, la ville possède six boulevards à proximité et plusieurs beaux jardins. Les amateurs de théâtre et de musique voient arriver chaque hiver des artistes qui donnent des concerts et les acteurs de Toulon qui donnent des représentations. Mais ces fêtes-là, ainsi que les bals, sont peine perdue; les malades n'y vont pas.

Comme nul climat sur tout le littoral n'est plus essentiellement hygiénique, il arrive bien naturellement que la société étrangère y vient pour se rétablir, et non point pour y chercher des amusements fatigants. Les pauvres malades qui s'y ennuiant apportent l'ennui avec eux et languiraient partout de même.

D'ailleurs Hyères est une cité modeste qui n'a nullement la prétention de viser à la grande ville. Cependant si elle avait besoin de réclame il serait facile de citer bon nombre de grandes familles, quelques-unes royales et princières qui viennent s'y établir chaque hiver.

Les habitants du pays conservent en général les mœurs honnêtes et patriarcales des vieux temps.

Ceux qui jugent le pays sainement et sans préventions le trouvent bon et beau, et ils s'y attachent pour la vie.

Ceux-là, comme juges compétents ne disent qu'un seul mot à l'étranger; ce mot amical c'est: Venez et voyez!

On lit dans une correspondance de Rome adressée au *Nouveliste* de Marseille :

Le Saint-Père garde encore le lit; cependant il va mieux. La fièvre l'a complètement quitté, et s'il ne se lève pas, c'est à cause de la faiblesse qui lui est restée et aussi de l'état de sa jambe, où s'est manifesté de nouveau l'érysipèle avec une tumeur. Mais cette tumeur va disparaître à la suite de l'opération qu'on y a faite, par conséquent la santé du pape n'offre rien d'alarmant. Cependant on a fait courir à Rome les bruits les plus exagérés; on a dit même qu'on avait administré les derniers sacrements au Saint-Père. Tout cela n'est qu'une fable.

Samedi matin, le Saint-Père pourra recevoir M. le comte de Sartiges, qui présentera en grande cérémonie les lettres impériales par lesquelles il a été accrédité en qualité d'ambassadeur de France près le Saint-Siège. Le soir, aura lieu à l'ambassade la première réception officielle des cardinaux, du corps diplomatique et de la noblesse romaine.

Rome regorge d'étrangers qui sont accourus pour assister aux cérémonies de la Semaine-Sainte. Le comité d'action vient à ce propos d'adresser une circulaire aux étrangers pour leur annoncer que jusqu'au 15 mars il peut garantir la tranquillité; mais qu'après ce jour-là il ne pourrait plus en répondre. C'est un procédé pour entretenir l'inquiétude chez nos visiteurs et pour les engager à quitter Rome; mais personne n'a attaché une importance sérieuse aux insinuations de cette circulaire.

Nous empruntons au *Sémaphore* de Marseille, le passage suivant d'une correspondance qu'on lui adresse du Caire :

Le Caire, 9 mars.

Pendant que vous subissez toutes les rigueurs d'un hiver exceptionnel, nous jouissons, en Egypte, d'une température douce et bienfaisante. Aussi vous ne sauriez croire quelle est l'affluence des étrangers, au Caire. Les hôtels sont encombrés, il faut avoir des recommandations pour trouver une modeste chambre, et les directeurs de ces établissements en profitent pour exploiter sans miséricorde tout ce qui leur tombe sous la main.

L'Egypte est le pays le plus dangereux pour la bourse du touriste. L'usage si répandu du bakchis fait que le plus léger service rendu entraîne l'obligation de donner quelque chose en échange. Malheur à celui qui, ne connaissant pas cet usage, n'a pas la précaution de se munir de petite monnaie: il est effrayé, le soir, du chiffre de ses dépenses imprévues.

A part ce petit inconvénient, le séjour du Caire offre assez d'agrément pour expliquer la préférence dont il est l'objet. Pour ceux qui, pressés par le temps,

ne peuvent y séjourner qu'une semaine ou deux, la proximité du palais de Choubra, des pyramides de Ghysch, d'Héliopolis, de la Forêt pétrifiée, du barrage du Nil, suffit amplement à remplir de nombreuses journées en voiture ou à ânes, système de locomotion des plus divertissants, si l'on tient compte de la vivacité d'allure de ces animaux et des épisodes burlesques qui se produisent fréquemment dans ces parties de plaisir.

L'étude des types si nombreux de cette population mélangée n'est pas non plus dénuée d'intérêt, et pour celui qui veut se livrer à des réflexions plus sérieuses, la promenade de la Citadelle le servira à souhait. Du haut de ses terrasses le regard s'étend sur les mille ruelles d'une ville de plus de deux cent mille âmes. Au centre, un massif de verdure, l'Esbikir, promenade créée par Méhémet-Ali. De tous côtés, des mosquées à l'architecture mauresque, et aux minarets élancés. A vos pieds, les tombeaux des califes et des mameluks, monuments carrés surmontés d'un dôme demi-sphérique. Derrière vous, la célèbre mosquée de Méhémet-Ali, toute construite en albâtre oriental et sur les des-sins de Sainte-Sophie de Constantinople.

Plus loin, comme un cercle d'argent, le Nil aux contours arrondis; enfin, à l'horizon et de droite à gauche, la longue série des pyramides de Ghysch, d'Aboussir et de Zachara, placées comme des sentinelles avancées sur la limite du Désert.

La *Gazette des Romagnes* et le *Panaro* de Modène racontent que l'on vient de ressentir de fortes secousses de tremblement de terre dans diverses contrées de l'Italie. A Vergato, les habitants de la ville n'osaient plus dormir dans leurs maisons. Dans la nuit du 17 au 18, la plupart ont passé leur temps à se promener, quelques uns sont allés dormir dans les champs. A la Zocca, la secousse a fait écrouler le clocher et fendre les murs de l'église. Les cheminées des maisons sont presque toutes tombées.

Le tremblement de terre qui s'est fait sentir dans les environs de Modène a été aussi extrêmement sensible. Le directeur de l'observatoire dit dans une note que ce phénomène résulte d'une série de secousses isolées, très rapprochées les unes des autres, ayant duré 15 secondes environ, et présentant un caractère et une intensité très variées.

LETTRE PARISIENNE

Je me vois dans la nécessité de commencer cette revue en vous parlant de conférence. Mais consolez-vous; il ne s'agit pas cette fois de cette conférence proposée par lord Palmerston, et qui se promène tristement, depuis un mois, sur tous les fils électriques de l'Europe. Vous devez être fatigué des longs récits d'une odyssée pleine de mésaventures, et je ne veux pas allonger ma revue des épisodes attristants d'une négociation sans issue.

Les conférences dont je veux vous entretenir ont le mérite d'attirer la foule, tout au contraire de la conférence Palmerston qui n'attire personne. Ces conférences, intéressantes, parfois récréatives et amusantes, sont avidement suivies par le public qui va toujours grossissant. C'est, sans contredit, depuis deux mois, l'événement le plus digne d'attention dans toute la chronique parisienne. Jamais théâtre n'a obtenu pareil succès. Nous secouons avec frénésie l'arbre de la science du bien et du mal. Espérons qu'il en tombera quelques bons fruits!

Et remarquez que la vogue ne s'attache pas spécialement à telle ou telle conférence. Toutes attirent une foule empressée. La science, la littérature, l'histoire, sont l'objet d'un empressement égal; et malgré le nombre assez considérable de ces conférences, plusieurs d'entre elles sont obligées de doubler la réunion pour donner satisfaction au public. Les *cours du Cercle scientifique*, les *leçons du Cercle agricole*, les *Conférences de la rue de la Paix*, les

lectures au profit des blessés polonais, les *soirées scientifiques et littéraires* viennent de créer une sorte d'enseignement libre à la manière anglaise et américaine, et cette large ouverture faite aux évolutions de l'esprit pourrait peut-être obtenir un double résultat. D'un côté, ces libres manifestations de la pensée pourraient exercer une salutaire dérivation qui arracherait l'enseignement du pays à ce lit de Procuste sur lequel on cherche toujours à l'étendre. En second lieu, elles ne peuvent qu'entretenir dans les masses le feu sacré des nobles aspirations.

Je viens de vous dire que les conférences scientifiques obtiennent elles-mêmes un éclatant succès. Vous avez vu, en effet, que M. Jamin, professeur à la Faculté des sciences, a été obligé de répéter deux fois la leçon où il exposait et démontrait, par des expériences, les trois états de la matière, solide, liquide et gazeux. Je vais plus loin, et je puis vous affirmer que les cours des langues orientales, des littératures étrangères et d'archéologie savante, sont eux-mêmes très attentivement suivis.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Je me rappelle avoir assisté, par curiosité, à certaines leçons qui se faisaient devant des banquettes complètement vides. Les cours de sanscrit, de chinois, d'indou, ont même donné lieu à plusieurs anecdotes assez plaisantes.

Un professeur d'indou se trouvait, un jour, en présence d'un auditeur. Il hésite à commencer, et l'auditeur, se demande lui-même, sans doute, s'il doit sortir ou rester. Enfin, le professeur se lève comme un homme qui a pris une résolution, et dit:

— Permettez, monsieur, je vais chercher l'appariteur, pour que je puisse au moins vous dire: *Messieurs*,...

Une autre fois, un vieux professeur de chinois monte en chaire pour expliquer un manuscrit indou. Il n'y avait dans la salle qu'une seule personne. Son préambule parla assez longuement des religions de Wisnou, des doctrines de Confucius et des cinq cent mille sentences de l'arbre des maximes.

Il s'interrompt pour faire une réflexion.

— Je suis peut-être un peu long? dit-il à son unique auditeur.

— Pas du tout, répondit celui-ci. Allez toujours, je suis à l'heure.

Le vieux professeur, intrigué de cette réponse, prend son binocle pour examiner son auditeur, et reconnaît, avec surprise, le cocher qui l'avait conduit.

Dimanche dernier ont été clôturées les *conférences* en faveur des blessés polonais. C'est M. Odilon Barrot qui a prononcé ce dernier discours. Le vieux patriarche du libéralisme de 1830 a pris si peu souvent la parole depuis 1848, qu'il devait s'attendre à un accueil enthousiaste.

Il paraît certain que ce système des libres conférences va être largement appliqué à la province. La décentralisation trouvera, dans ces manifestations, un puissant auxiliaire. Je constate, d'ailleurs, avec bonheur, que la cause de la décentralisation peut maintenant être considérée comme gagnée dans les esprits. Il ne lui reste plus qu'à entrer dans les institutions. Chaque jour, en effet, la pratique de toutes choses démontre la nécessité de dégager l'hypertrophie du cœur et la paralysie des membres.

Ainsi, voici le Havre qui imite Lyon, Marseille et Bordeaux, et qui fait représenter une comédie en trois actes, d'un écrivain du Havre, qui a obtenu un succès de bon aloi. Voici les Sociétés orphéoniques qui se disposent à répandre successivement sur toutes les grandes villes de France leurs concerts les plus applaudis. Voici les villes les plus importantes

qui s'adressent à l'administration pour obtenir l'établissement d'un hippodrome et quelques prix de la direction des haras. Voici, enfin, les expositions qui s'organisent pour étaler les merveilles de nos industries départementales. Encore une fois, il importe que la France n'imité pas le monde romain, qui, en perdant Rome, ne pouvait plus que chanceler sur lui-même et tomber en ruines!

On lit dans la Revue scientifique de la *Nation*:

Le jour de Pâques doit avoir lieu le départ du ballon *l'Aigle*. Deux fois plus grand que le *Géant* de Nadar, est ce ballon construit par M. Eugène Godard. Il jauge 1,400 mètres cubes, et sa circonférence mesure 92 mètres; il a 2,840 mètres carrés de surface.

L'Aigle présente ceci de particulier qu'au lieu d'être gonflé au gaz, il le sera au moyen de l'air dilaté comme les premiers aérostats; c'est donc une montgolfière.

Les avantages de ce système sont multiples. D'abord on réalise une économie énorme, car le ballon est construit purement en cretonne apprêtée, tandis qu'il n'a pas fallu employer au *Géant*, d'après M. Nadar, moins de 80,000 francs de soie; et si l'on calcule que le poids total à enlever, en comptant les huit voyageurs, est de 3,812 kilos, on voit que, pour dilater la masse et lui donner, en la chauffant à 100 degrés, une force ascensionnelle de 1,067 kilogrammes, il suffira de la combustion de 250 kilogrammes de paille, ce qui constitue une dépense insignifiante. Au contraire, le gonflement par le gaz d'un aérostat de 6,000 mètres cubes revient à 1,800 francs.

D'un autre côté, un aérostat à gaz perd sans cesse du gaz, à la fois, par l'orifice inférieur, la soupape, et même son tissu; pour se maintenir, il faut qu'il jette du lest, et quand le lest est jeté, la force motrice se perd successivement au bout de quelques heures. Dans le ballon à air chaud, le lest, lui-même, va servir à réparer la force motrice et remplir un double but: quel que soit le lieu où il touchera terre, il lui sera facile de faire provision de paille pour alimenter de nouveau sa chaudière.

Cette facilité de renouveler le combustible et de donner un accroissement considérable à l'aérostat, permettra même de résoudre, dans certaines limites, une partie du problème de la direction des ballons, en allant chercher, dans les couches atmosphériques, un courant propice.

Pour le travail périlleux de la descente, nous avons foi dans l'habileté bien éprouvée de M. Eugène Godard, et aussi dans la *corde-frein* de M. Yon, l'un des futurs voyageurs. C'est simplement un long câble, garni à son extrémité inférieure, dans une longueur de 40 mètres, d'un treillis de jones taillés, qui constitue, en s'enroulant autour de lui, une sorte de brosse dont les aspérités entrent dans le sol, les herbès, les arbustes. Elles s'y vissent comme en tire-bouchon, et, par leur adhérence croissante, diminuent progressivement la vitesse du ballon, et permettent de jeter en toute sécurité l'ancre d'amarrage. C'est une très-ingénieuse invention.

Et maintenant, à la grâce de Dieu! Si le *Géant*, de Nadar, a été, comme ceux de la fable, qui voulurent escalader le ciel, violemment précipité sur la terre, espérons que, sous la sauvegarde de son nom, *l'Aigle* de Godard volera heureusement, de clocher en clocher, jusqu'aux plus lointaines régions. CH. GUILLAUME.

Les pères et les mères de famille considéreront comme une véritable bonne fortune la nouvelle que nous leur donnons aujourd'hui de la publication d'un *Magasin d'Education et de Récréation*, que publie la librairie Hetzel. La direction de cette œuvre, si intéressante pour tous ceux que préoccupe le noble souci de la jeunesse et de l'enfance, est confiée à MM. Jean Macé, pour l'éducation, et P.-J. Stahl, pour la Récréation. — Une réunion d'hommes illustres dans les sciences, dans les lettres et dans les arts, s'est associée à cette intéressante entreprise. La première livraison est sous nos yeux. — Des textes excellents, des gravures d'un goût exquis, une impression irréprochable font du *Magasin d'Education et de Récréation* une œuvre véritablement hors ligne. — Préparé dès longtemps, avec les soins les plus attentifs, ce Recueil a les caractères marqués d'une œuvre, d'une institution vraiment durable et digne de son but.

LE MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION
paraît deux fois par mois, par livraisons de 2 feuilles ou
32 pages grand in-8° illustrées par nos meilleurs artistes,
imprimées par J. Claye.

Prix de l'Abonnement :

Paris, 12 francs par an ; — par livraison, 50 centimes.
Départements (par la poste), 14 fr. par an ; — par livraison, 60 c. franco.
Pour l'Étranger, le port en sus.
Bureaux: rue Jacob, 18, à Paris. — Envoyer mandats de poste
ou timbres-poste.

SOMMAIRE DES PREMIÈRES LIVRAISONS.

Les Serviteurs de l'Estomac, par Jean Macé. — La petite Princesse Isolée,
d'après l'allemand, par P.-J. Stahl, illustrée par Froment. — Les Anglais
au pôle Nord, Voyages du Capitaine Hatteras, par Jules Verne; illustré
par de Montault. — Petites Tragédies Enfantsines: La Fontaine, par
Froment; texte par un Papa. — Nouvelle traduction du Robinson Suisse,
par Stahl et Muller, revue pour la partie scientifique par Macé; illustré
par Yan d'Argent. Les petites Sœurs et les Petites Mamans, par Frœlich,
auteur de la Journée de Mademoiselle Lili. — La Botanique de la
jeunesse, par Néraud, complétée par Macé. — Un Anniversaire à Londres,
par P.-J. Stahl; etc. etc.

ALPHONSE CHAMBON — Rédacteur-Gérant

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 19 au 25 Mars 1864.

NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, en lest

NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert,
ID. b. v. Bosphore, c. Champenois,
MENTON. b. Louis Désiré, c. Raspaldo,
ID. b. Vierge du Rosaire, c. Palmaro,
NICE. b. Conception, c. Saissi,
ID. b. La Raja, c. Rossi,
ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,
ID. b. v. Bosphore, c. Champenois,
ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,
ID. b. Vintimille, c. Pisan,
ID. b. Solferino, c. Sibono,
ID. b. v. Bosphore, c. Champenois,
MENTON. b. Daniel, c. Cosso,
NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert,
ID. b. v. Bosphore, c. Santin,
ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,
SAN REMO. b. Laurens, c. Gazzolo,
NICE. b. Miséricorde, c. Viale,
ID. b. v. Bosphore, c. Santin,
ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,

Départs du 19 au 25 Mars 1864.

NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, en lest
ID. id. id. id.
ID. b. v. Bosphore, c. Champenois, id.
CETTE. b. Louis Désiré, c. Raspaldo, id.
MENTON. b. Vierge du Rosaire, c. Palmaro, id.
ID. b. Conception, c. Saissi, m. d.
VINTIMILLE. b. La Raja, c. Rossi, id.
NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, en lest

en lest NICE. b. v. Bosphore, c. Champenois, id.
en lest ID. b. v. Palmaria, c. Imbert, id.
id. VINTIMILLE. b. Vintimille, c. Pisan, m. d.
id. ID. b. Solferino, c. Sibono, id.
m. d. NICE. b. v. Bosphore, c. Champenois, id.
id. MENTON. b. Daniel, c. Cosso, citrons
en lest NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, en lest
m. d. ID. b. v. Bosphore, c. Santin, en lest
en lest ID. b. v. Palmaria, c. Imbert, id.
m. d. SANREMO. b. Laurens, c. Gazzolo, en lest
id. NICE. b. v. Bosphore, c. Santin, id.
m. d. ID. b. v. Palmaria, c. Imbert, id.

Bulletin Météorologique du 20 au 26 mars 1864.

DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ÉTAT ATMOSPHÉ- RIQUE	VENTS
	8 HEURES	MIDI	2 HEURES		
20 mars	12	14	15	beau	nul.
21	13	12	10	pluie	id.
22	13	17	18	beau	id.
23	14	15	16 5/10	id.	id.
24	14	16	17	pluie	id.
25	13	16	17	beau	id.
26	13	16	17	id.	id.

MONACO 1864. — Imprimerie du Journal de Monaco

Trousseaux
et
Layettes

AU PETIT SAINT THOMAS

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, Faubourg Saint-Germain, à Paris.

Cachemires
Français
et de l'Inde.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont depuis longtemps créé un service spécial pour la province, envoient tous les échantillons franco et toute expédition au dessus de 25 FRANCS est affranchie jusqu'à destination. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT MODÈLE
pour la Fabrication spéciale




CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé, toutes les propriétés bienfaisantes dont cet aliment est susceptible; la COMPAGNIE COLONIALE ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut, avant tout, ne livrer que des produits d'une supériorité incontestable.

ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132
Dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.

BAINS DE MER DE MONACO

NOUVELLE SOCIÉTÉ.
GRAND & VASTE ÉTABLISSEMENT SITUÉ SUR LE PORT.

BAINS CHAUDS & BAINS FROIDS

La maison des Bains, située sur le port, offre, aux familles étrangères la cure la plus complète par l'HYDROTHÉRAPIE, à l'eau douce et à l'eau de mer.
La température, toujours élevée et tiède à Monaco, est la même pendant l'hiver que celle de Paris dans le mois de juin et de juillet.
Vaste et magnifique Casino, récemment élevé en face de la mer. MM. les étrangers y trouvent, pendant toute l'année, les distractions et les agréments des Bains d'Allemagne, tels que Hombourg, Ems et Baden-Baden.
SALONS DE CONVERSATION, DE LECTURE DE BILLARD ET DE BAL.
CONCERT CHAQUE JOUR, l'après-midi et le soir, dans la grande salle de bal.
Hôtels, Villas et maisons meublées: prix modérés. — Station télégraphique.
On se rend de PARIS à MONACO en 2 1/2 h.; — de LYON, en 15 h.; — de MARSEILLE, en 8 h., par le chemin de fer de la Méditerranée en passant par Nice.
Trajet de Nice à Monaco en 1 h., par un service permanent de bateaux à vapeur.

SERVICE RÉGULIER EN VOITURE: bureaux à Nice, boulevard du Pont-Neuf; à Monaco, place du Palais.

GRAND HOTEL DE PARIS

Cet Hôtel, situé à proximité du Casino est organisé sur le modèle du GRAND HOTEL du boulevard des Capucines, à Paris, contient des appartements somptueux et confortables. C'est, sans contredit, l'un des premiers établissements de la Méditerranée. — Cuisine française. — Service à la carte.

BAINS DE MER DE MONAGO.

Depuis le 21 mars le paquebot des Messageries Impériales, le Bosphore fait avec la Palmaria le service entre NICE et MONACO de la manière suivante :

Départs de Nice : { Bosphore, à 11 heures du matin.
Palmaria, à 4 heures du soir.
Bosphore, à 4
Palmaria, à 6

Départs de Monaco: { Palmaria, à 9 heures du matin.
Bosphore, à 1 heure du soir.
Palmaria, à 3 h. 1/2 du soir.
Bosphore, à 10

La Monographie des Hémorrhoides, par le docteur A. LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. — 1 vol. in-8° pour 4 fr., à Paris, 14, rue de l'Echiquier. (Consultations). (6)

AVIS.

Les voitures qui vont de Menton à Nice passent à La Turbie: à 7 h. du matin; à 9 heures du matin; à 4 h. 1/2 du soir.

Blanchissage & Racommodage à neuf de Dentelles
Rue de l'Église, maison Casanova, au 1^{er}

ENTREPOT
DE BOIS POUR BATISSE & MENUISERIE
Bois de première et seconde qualité. — Prix modérés.

S'adresser à Neri fils, menuisier à Monaco.

Orchestre des Bains de Mer de Monaco.
CONCERT
A 8 heures du soir dans la salle de Bal.
SOUS LA DIRECTION DE M. EUSÈBE LUCAS.